

ÉTUDE

# Quelques constats sur la monoparentalité au Québec

Mars 2019



Québec 



**ÉTUDE**

# **Quelques constats sur la monoparentalité au Québec**

**Mars 2019**

Cette publication a été produite par le Conseil du statut de la femme. Elle est disponible à l'adresse suivante : <https://www.csf.gouv.qc.ca/publications>

M<sup>e</sup> Louise Cordeau assume la présidence du Conseil, appuyée par dix autres membres représentatives de divers milieux de la société québécoise.

**Coordination de la recherche**

Mélanie Julien

**Recherche et rédaction**

Nathalie Roy

**Édition**

Sébastien Boulanger

**Conception graphique et mise en page**

Guylaine Grenier

**Révision linguistique**

France Galarneau

**Révision bibliographique**

Julie Limoges

**Date de parution**

Mars 2019

Toute demande de reproduction totale ou partielle doit être faite au Service de la gestion du droit d'auteur du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : [droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca](mailto:droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca)

**Éditeur**

Conseil du statut de la femme  
800, place D'Youville, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 6E2  
Téléphone : 418 643-4326  
Sans frais : 1 800 463-2851  
Site Web : [www.csf.gouv.qc.ca](http://www.csf.gouv.qc.ca)  
Courriel : [publication@csf.gouv.qc.ca](mailto:publication@csf.gouv.qc.ca)

**Dépôt légal**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019  
ISBN : 978-2-550-83659-9 (version PDF)

© Gouvernement du Québec

# Table des matières

Introduction .....	7
1 Évolution des représentations sociales de la monoparentalité.....	9
1.1 De la réprobation morale au XIX <sup>e</sup> siècle... ..	9
1.2 ... à une timide acceptation au XX <sup>e</sup> siècle .....	10
1.3 L'acceptation progresse lentement au XXI <sup>e</sup> siècle .....	11
2 Évolution de la monoparentalité.....	13
2.1 Le nombre de familles monoparentales .....	14
2.2 Le sexe du parent seul .....	15
2.3 La situation à l'origine de la monoparentalité .....	16
3 Aperçu socioéconomique des familles monoparentales d'aujourd'hui.....	17
3.1 Le revenu.....	17
3.2 L'emploi .....	17
3.3 Le recours à des prestations d'aide sociale .....	18
3.4 L'accès à la propriété .....	19
Conclusion.....	21
Bibliographie.....	23



# Introduction

Au cours des dernières décennies, on observe au Québec une augmentation du nombre de familles monoparentales. Cette évolution s'inscrit dans un ensemble de mutations sociales, économiques, culturelles et politiques qui caractérisent les sociétés occidentales, dont témoignent notamment une baisse du taux de nuptialité, une hausse du nombre de naissances hors mariage et une augmentation des divorces ou des séparations. Aujourd'hui, la monoparentalité découle d'une variété de situations, que ce soit du veuvage, d'une séparation ou du choix pour une personne d'avoir un enfant seule. Elle renvoie à un état matrimonial pouvant ou non être temporaire, considérant la possibilité de créer une nouvelle union et de fonder une famille dite recomposée.

Depuis sa création en 1973, le Conseil du statut de la femme se préoccupe des conditions de vie des Québécoises et de leurs familles, notamment de celles des ex-conjointes de fait et de leurs enfants. Devant les transformations du couple et de la famille, et la persistance d'un partage inégal des responsabilités domestiques et parentales, le Conseil a notamment fait valoir en 2014 l'importance de réformer le Code civil afin d'atténuer les conséquences financières de la rupture pour le conjoint vulnérable.

Il apparaît pertinent au Conseil de jeter un regard sur les familles québécoises, en particulier sur celles dirigées par un seul parent. Dans quelle mesure la monoparentalité est-elle fréquente au Québec? Comment cet état matrimonial est-il perçu dans la population? Et jusqu'à quel point les conditions socioéconomiques des familles monoparentales se distinguent-elles de celles des familles biparentales? C'est à ces questions que la présente étude entend fournir des éléments de réponse, sur la base de données quantitatives et qualitatives.

D'abord, la première section se penche sur les représentations sociales à l'égard de la monoparentalité du XIX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle, au moyen d'études et d'enquêtes.

Ensuite, la deuxième section met en lumière l'évolution de la monoparentalité au cours des cinquante dernières décennies, sur la base des données de recensement.

Enfin, la troisième section dresse un portrait socioéconomique des familles monoparentales d'aujourd'hui.





# 1 Évolution des représentations sociales de la monoparentalité

Les mères élevant seules leurs enfants ont été longtemps sujettes à la réprobation morale, leur situation étant vue comme « le symptôme d'une remise en question des valeurs traditionnelles et, surtout, du rôle de la femme au sein du couple, de la famille et de la société » (Desjardins, 1983, p. 3). Sous l'effet de la libéralisation du divorce en 1968, de la recrudescence d'un type d'engagement conjugal moins contraignant (l'union de fait) que le mariage et de diverses mutations sociales, la monoparentalité est devenue au XXI<sup>e</sup> siècle un phénomène courant. Comment l'ensemble de ces mutations sociales amorcées dans les années 1960 a-t-il pu modifier le regard porté sur la monoparentalité? La présente section met en lumière quelques écrits ou enquêtes qui fournissent des éléments de réponse à cette question.

## 1.1 De la réprobation morale au XIX<sup>e</sup> siècle...

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la réprobation morale vis-à-vis des naissances hors mariage était si grande qu'il s'avérait quasi impossible pour une jeune mère d'élever seule son enfant, sauf si elle était veuve. Devant les naissances illégitimes, des hôpitaux dédiés aux filles-mères et des orphelinats ont été mis sur pied sous la responsabilité des communautés religieuses (Linteau, Durocher et Robert, 1989). En guise d'exemple, une étude du Service des archives des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec décrit ainsi le contexte dans lequel a eu lieu la fondation de l'Hôpital de la Miséricorde dans la ville de Québec :

« Pauvreté et prostitution pullulaient dans les rues de la ville, menant de plus en plus souvent à des situations malheureuses. Les abandons de nouveau-nés se multipliaient, ce qui poussa les autorités du Parlement canadien à faire appel aux religieuses de l'Hôtel-Dieu, qui se chargèrent de faire adopter ou de mettre en pension ces petits abandonnés à partir de 1801 » (Bergeron, 2009, p. 2).

L'œuvre se réalise, améliorant les conditions de vie des parturientes et de leurs bébés, sans toutefois que les mentalités changent.

« Les conditions des mères célibataires s'améliorent donc à la Miséricorde, mais dans la société, elles sont toujours considérées comme des parias. Elles sont victimes de préjugés et doivent vivre leur grossesse en secret. Certaines sont rejetées par leur famille et d'autres mentent à leurs proches, prétextant un voyage, afin d'éviter le même sort » (Bergeron, 2009, p. 3).

Une telle perception, liée à la consécration du couple hétérosexuel marié comme seul cadre légitime de la naissance et de la filiation, a continué d'exister durant plusieurs décennies, en fait jusqu'à la Révolution tranquille. Durant les années d'entre-deux-guerres, un enfant qui

naissait sans père naissait sans famille. Sa venue était le signe d'une faute tellement grave que la femme qui le portait allait tout faire pour dissimuler sa grossesse et accoucher loin de son milieu. Andrée Lévesque le confirme: «Pour survivre économiquement, pour regagner son rang social, la mère célibataire avait rarement le choix de ne pas laisser son enfant à la crèche» (1989, p. 136). Mireille Bergeron décrit bien l'ostracisme que subissaient les filles-mères dans la société québécoise du début du XX<sup>e</sup> siècle: «Les pauvres filles qui étaient contraintes de se séparer de leur enfant accouchaient le plus souvent dans des conditions difficiles et ne recevaient que peu ou pas de soins. Elles étaient partout considérées comme des brebis égarées et étaient tenues responsables de leur condition» (2009, p. 2).

## 1.2 ... à une timide acceptation au XX<sup>e</sup> siècle

Les femmes cheffes de famille monoparentale sont perçues différemment selon ce qui les a menées à cette situation, mais toutes font l'objet de préjugés. Les veuves et les femmes abandonnées attirent la sympathie ou la pitié, tandis que les femmes séparées ou divorcées sont perçues comme menaçantes pour les couples et que les mères célibataires sont mal acceptées (Lévesque, 1989). Face au modèle dominant de la famille biparentale, elles sont considérées comme anormales parce qu'elles vivent et élèvent leurs enfants sans conjoint. Le portrait des Ontariennes cheffes de famille monoparentale a montré que le regard des autres pousse ces femmes à l'isolement social et à une faible estime de soi. Matériellement, elles sont généralement au bas de l'échelle (Desjardins, 1983).

Si la situation des veuves ne peut nullement leur être reprochée, il en va autrement des femmes divorcées ou des mères célibataires, lesquelles risquent d'être victimes d'ostracisme. En contexte français, Nadine Lefaucheur résume ainsi cette échelle d'appréciation:

«Les représentations dominantes de la dignité et de l'indignité féminines ont longtemps voilé l'œil de la société d'une taie l'empêchant d'embrasser dans un même regard celle que la douleur hissait, près de la religieuse, au sommet de la hiérarchie de la dignité et celle qui disputait à la prostituée les derniers barreaux de l'échelle de l'indignité. Ce que la veuve éplorée et la fille-mère éhontée pouvaient avoir de commun était ainsi à proprement parler rendu invisible. Qu'un même terme puisse les désigner était également à proprement parler impensable» (Lefaucheur, 1986, p. 175-176).

Après l'explosion des séparations et, par voie de conséquence, du nombre de parents qui, du moins pour un temps, avaient seuls la charge de leurs enfants, c'est afin de reconnaître cette forme particulière de familles que les gouvernements ont introduit la dénomination de familles monoparentales.

### 1.3 L'acceptation progresse lentement au XXI<sup>e</sup> siècle

Diverses enquêtes menées au cours des dernières années révèlent que la monoparentalité tend progressivement à être acceptée, notamment aux États-Unis (Thornton et Young-Demarco, 2001), en Autriche (Zartler, 2014) et dans l'ensemble de l'Europe (Kalmijn et Uunk, 2007). Une connotation négative continue néanmoins d'y être associée, la famille nucléaire – constituée de deux parents et de leurs enfants – demeurant encore l'étalon au regard duquel la famille dirigée par un parent seul est comparée.

Au Québec, un sondage mené récemment auprès de 1 202 adultes montre qu'une majorité de la population adulte (63 %) croit que les enfants ont autant de chances de se développer et d'être heureux dans une famille monoparentale que dans une famille intacte (Saint-Jacques, Godbout et Ivers, 2016, p. 256). Cette perception est plus répandue chez les femmes que chez les hommes, chez les francophones que dans le reste de la population, et chez les membres d'une famille monoparentale ou d'une famille recomposée que chez ceux d'une famille traditionnelle. En outre, le sondage fait ressortir que les principaux descripteurs choisis pour qualifier les familles traditionnelles sont positifs (stable et sécurisante), tandis que la situation des familles monoparentales est décrite comme stressante et complexe.

Bref, les familles dirigées par un parent seul font donc aujourd'hui l'objet d'une plus grande acceptation que par le passé.



## 2 Évolution de la monoparentalité

Les données de recensement permettent de rendre compte de l'évolution de la monoparentalité au Québec au cours des cinquante dernières années, en ce qui a trait au nombre de familles concernées (section 2.1), au sexe du parent seul (section 2.2) et à son statut matrimonial (section 2.3). Elles sont fondées sur la définition de la monoparentalité qui découle de la convention du recensement de Statistique Canada (voir l'encadré ci-après).

### Éléments de définition

La famille monoparentale est définie comme étant composée d'un adulte vivant sans conjoint, avec son ou ses enfants, pourvu que ceux-ci soient célibataires et n'aient pas d'enfants eux-mêmes.

« Une famille monoparentale est dirigée par un père seul ou une mère seule qui a la charge d'un ou de plusieurs enfants. Le parent seul habite le même logement que son ou ses enfants. Ainsi, une mère ou un père qui n'aurait pas la garde principale de son ou de ses enfants ne constitue pas une famille monoparentale, mais plutôt une personne hors famille ou un conjoint dans une famille recomposée » (Dallaire, Marchand et Migneault, 2011, p. 121).

La convention du recensement de Statistique Canada précise que « les enfants en garde partagée doivent être inscrits au domicile du parent où ils vivent la plupart du temps », alors que ceux « qui passent autant de temps avec chaque parent doivent être inscrits au domicile du parent où ils se trouvent le 10 mai 2016 (jour du recensement de la population) » (Statistique Canada, 2016). Autrement dit, dans le cas d'un enfant qui passe autant de temps chez chacun de ses parents – une situation qui semble de plus en plus fréquente au Québec (Godbout *et al.*, 2017) – sera considéré comme chef de famille monoparentale le parent seul<sup>1</sup> avec qui l'enfant habite au jour du recensement. Force est toutefois d'admettre que les personnes qui participent au recensement sont susceptibles d'interpréter différemment la situation et de faire une déclaration plus ou moins conforme à cette convention.

Toujours selon cette convention, sont aussi considérés comme des familles monoparentales les couples non-cohabitants qui ont des enfants. Toutefois, cette situation – somme toute peu répandue – renvoie plutôt à un mode d'organisation du couple, au fait qu'habiter le même logement n'est plus central dans la conjugalité (Maurer, 2018).

1 Sont compris comme parents seuls les « mères ou pères, sans conjoint marié ni partenaire en union libre présent, qui habitent un logement avec un ou plusieurs enfants » (Statistique Canada, page consultée le 22 janvier 2019).

## 2.1 Le nombre de familles monoparentales

Selon les données de Statistique Canada, le nombre de familles comptant au moins un enfant de 24 ans ou moins n'a pas cessé de croître entre 1961 et 2016, se multipliant par 4,8 sur ces cinq décennies. La proportion de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles a donc fortement augmenté, passant de 7,6 % en 1961 à 26,5 % en 2016 (Institut de la statistique du Québec, page consultée le 25 mars 2019a). Autrement dit, environ 1 famille sur 4 est monoparentale au Québec en 2016.

**Tableau 1**

**Familles avec enfants de 24 ans ou moins selon la structure, Québec, 1961-2016**

	Ensemble des familles avec enfants (n)	Familles monoparentales (n)	Couples avec enfants (n)	Part de familles monoparentales (%)
1961	815 699	61 671	754 028	7,6
1971	980 440	105 210	875 230	10,7
1981	1 100 955	166 995	933 960	15,2
1991	1 116 070	212 935	903 135	19,1
2001	1 117 260	263 790	853 470	23,6
2006	1 106 055	275 785	830 270	24,9
2011	1 112 350	287 490	824 860	25,8
2016	1 117 960	296 065	821 895	26,5

Source: Institut de la statistique du Québec, page consultée le 25 mars 2019a.

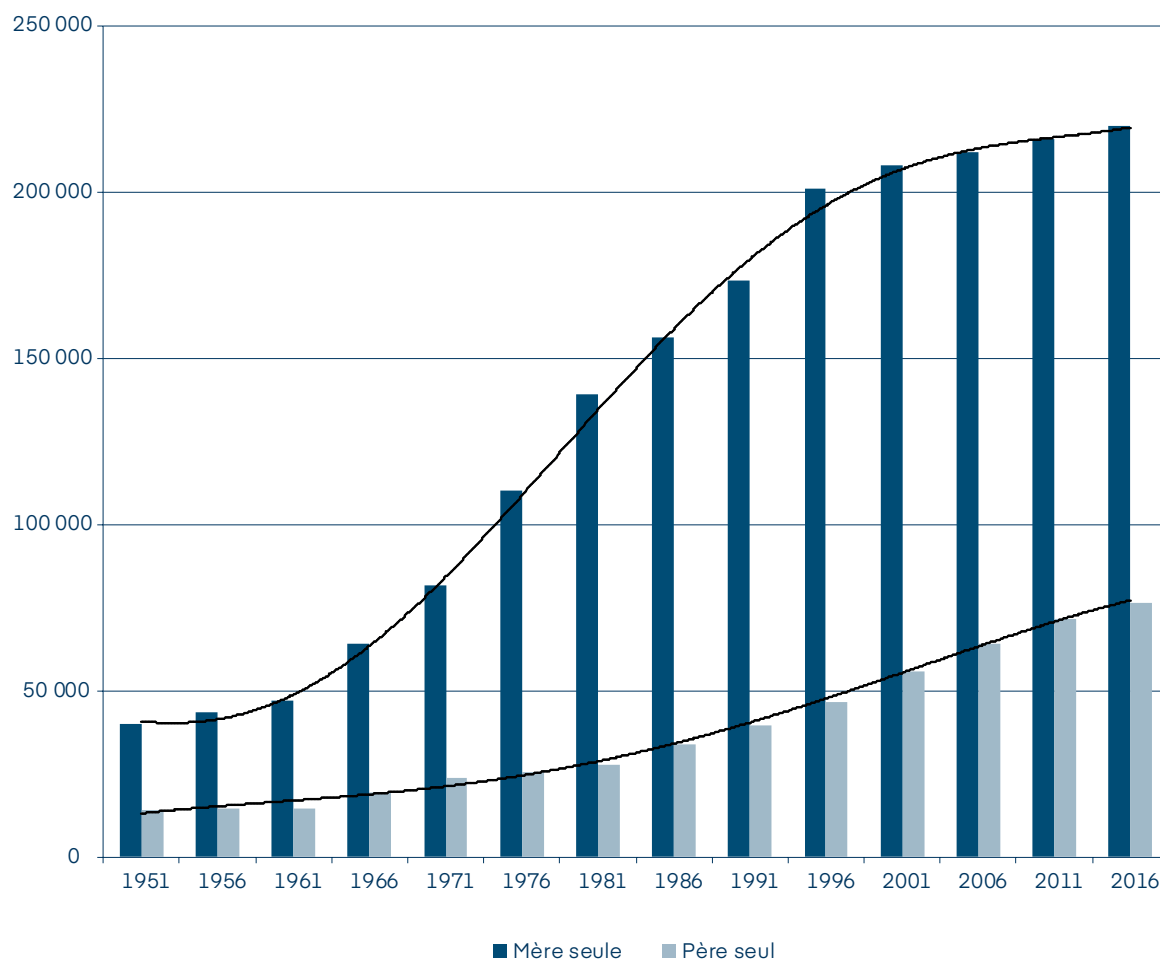
## 2.2 Le sexe du parent seul

Au Québec, les trois quarts des familles monoparentales sont dirigées par une femme et cette proportion varie peu dans le temps. En 2016, c'est le cas de 74,2% des familles monoparentales (avec au moins un enfant de 24 ans ou moins). Cette tendance est associée à un ensemble de raisons biologiques, culturelles et sociales, à commencer par le rôle de la femme dans l'enfantement.

La situation est telle que les familles monoparentales ayant une femme à leur tête représentent 20% de l'ensemble des familles québécoises en 2016. Autrement dit, 1 famille sur 5 est une famille monoparentale dirigée par une femme.

### Graphique 1

Nombre de familles monoparentales selon le sexe du parent, Québec, 1951 à 2016



Source: Statistique Canada, compilations spéciales pour le Conseil du statut de la femme.

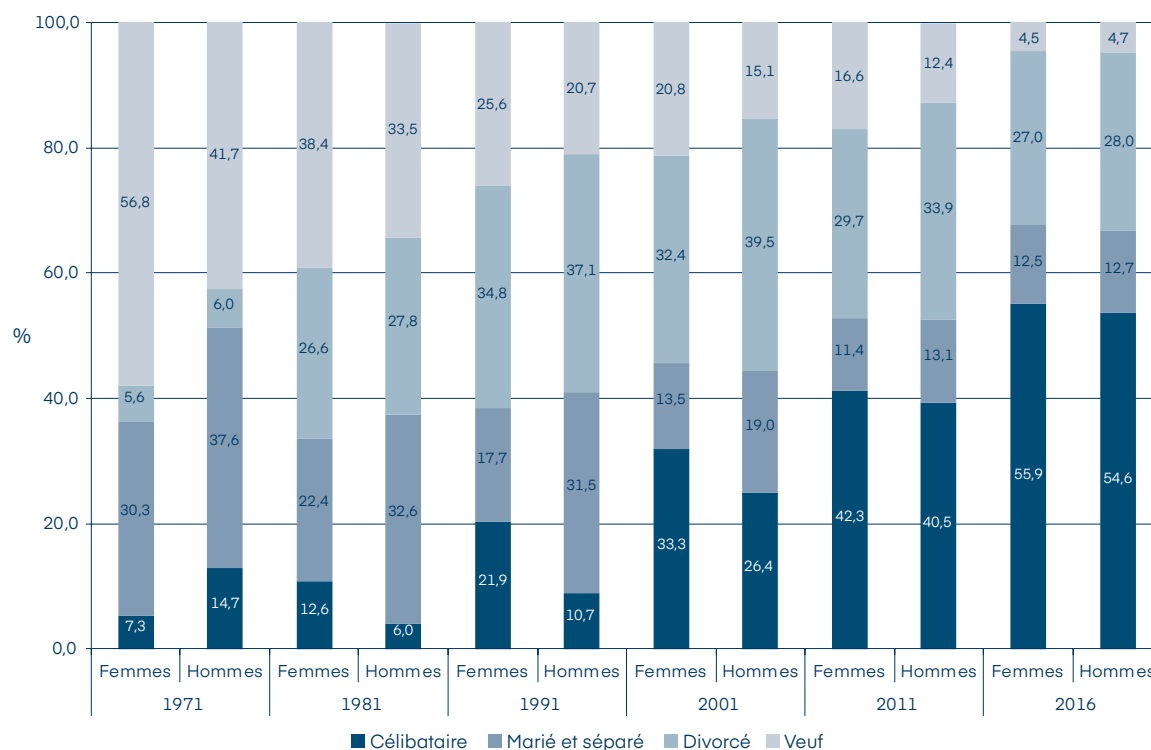
## 2.3 La situation à l'origine de la monoparentalité

Les familles monoparentales en 2016 se distinguent par leur nature de celles qui existaient au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. À cette époque et jusqu'au début des années 1980, le décès d'un des conjoints était le principal événement à l'origine de la formation d'une famille monoparentale: les parents seuls étaient veuves ou veufs plus d'une fois sur trois. Cependant, la hausse rapide des séparations conjugales et des divorces de même que l'évolution de l'espérance de vie ont changé les motifs à l'origine de la monoparentalité. La part des veuves et des veufs a diminué progressivement, tandis que celles des célibataires et des divorcés ont augmenté. Le graphique 2 illustre cette évolution.

Quant à l'augmentation marquée du pourcentage de parents seuls divorcés, d'abord entre 1971 et 1981 (passant de 6 % à 27 %), puis en 1991 (atteignant environ 35 %), elle reflète les deux phases de libéralisation du divorce: l'adoption de la Loi sur le divorce en 1968 et la modification de cette loi en 1980 pour permettre le divorce par consentement mutuel. Pour ce qui est de la proportion de parents seuls qui n'ont jamais été mariés (célibataires)<sup>2</sup>, elle devient importante à partir des années 2000, et ce, tant pour les femmes que pour les hommes. Si bien qu'en 2016, c'est plus de la moitié des parents seuls qui n'ont jamais été mariés.

### Graphique 2

Répartition des familles monoparentales, selon l'état matrimonial du parent seul, Québec, 1971 à 2016



Source: Statistique Canada, compilations spéciales pour le Conseil du statut de la femme.

2. Cet état civil comprend les conjoints de fait séparés et les adultes qui choisissent d'avoir un enfant sans union.



## 3 Aperçu socioéconomique des familles monoparentales d'aujourd'hui

Plusieurs sources de données permettent d'analyser les conditions de vie des familles monoparentales et de les comparer avec celles de l'ensemble des familles québécoises. Dans ce qui suit, les données du recensement ont principalement été mises à profit à cette fin. Elles sont donc fondées sur la définition de la monoparentalité exposée à l'encadré de la section 2. Elles se rapportent au revenu (section 3.1), à l'emploi (section 3.2), au recours aux prestations d'aide sociale (section 3.3) et à l'accès à la propriété (section 3.4).

### 3.1 Le revenu

Les familles monoparentales tendent à afficher une plus grande vulnérabilité économique que les familles biparentales. En 2012, 30 % des familles monoparentales vivaient sous le seuil de faible revenu<sup>3</sup>, alors que cette proportion se chiffrait à 9 % chez les couples avec enfants (Institut de la statistique du Québec, page consultée le 25 mars 2019c). La situation était pire pour les familles monoparentales dirigées par une femme, puisque 36 % d'entre elles vivaient sous le seuil de faible revenu.

Selon les données de Statistique Canada compilées pour le Conseil, le revenu total médian des mères monoparentales s'élève à 36 416 \$ au Québec en 2015, ce qui demeure en deçà de celui des pères monoparentaux, lequel se situe à 46 828 \$. Il y a donc un écart se chiffrant à 10 000 \$ entre les revenus médians des familles monoparentales selon le sexe du parent qui en est responsable.

### 3.2 L'emploi

Les données de Statistique Canada (page consultée le 29 mars 2019) révèlent que la majorité des mères monoparentales travaillent au Québec en 2015. Parmi les mères dont le plus jeune enfant a moins de 16 ans, 71,2 % de celles qui vivent sans conjoint occupent un emploi, ce qui est de 8 points de pourcentage inférieur à celles vivant en couple (79,2 %). Parmi ces mères actives sur le marché du travail, celles qui sont seules (84,3 %) sont toutefois plus nombreuses que celles qui vivent en couple (80,1 %) à travailler à temps plein.

Des tendances similaires s'observent chez les parents ayant des enfants de 12 ans ou moins (tableau 2). De fait, au Québec en 2017, le taux d'emploi des mères seules (78 %) est plus bas que celui des mères en couple (84 %). Pour leur part, les pères seuls ont des taux d'emploi inférieurs à ceux des pères vivant en couple, mais supérieurs aux taux d'emploi des mères, qu'elles soient seules ou en couple.

<sup>3</sup> Établi selon la mesure du panier de consommation, le seuil de faible revenu « repose sur une mesure du coût des biens et des services devant composer un « panier de consommation » jugé essentiel pour qu'une unité familiale [...] comble ses besoins de subsistance et d'intégration sociale » (Institut de la statistique du Québec, page consultée le 25 mars 2019c).

Ces constats sont cohérents avec ceux dégagés par Fortin, Godbout et St-Cerny (2012). En effet, les travaux de ceux-ci montrent que malgré les difficultés qu’elles peuvent rencontrer à concilier le travail et la famille, les cheffes de famille monoparentale ayant des enfants de moins de 6 ans ont fortement accru leur participation au marché du travail depuis 1996. Bien plus, « parmi les mères québécoises, ce sont les cheffes de famille monoparentale ayant des enfants d’âge préscolaire qui ont enregistré la hausse d’activité la plus importante entre 1996 et 2008, soit presque 22 points » (Fortin, Godbout et St-Cerny, 2012, p. 7).

## Tableau 2

### Taux d’emploi des parents selon l’âge des enfants, Québec, 2017 (%)

	Avec enfants de 12 ans ou moins	Avec enfants de plus de 12 ans
Mères seules	77,6	86,8
Mères en couple	83,5	84,4
Pères seuls	88,3	92,9
Pères en couple	92,7	91,8

Source: Institut de la statistique du Québec, page consultée le 22 mars 2019.

### 3.3 Le recours à des prestations d’aide sociale

Bien que les parents solos participent dans des proportions élevées au marché du travail, ils demeurent plus nombreux que les couples avec enfants à recourir aux programmes de soutien du revenu. Cette tendance s’observe chez davantage de mères monoparentales que de pères monoparentaux. En effet, 14,4 % des femmes cheffes de famille monoparentale recouraient aux programmes d’aide sociale en décembre 2016. Par comparaison, il en était de même pour 5,5 % des hommes chefs de famille monoparentale, une proportion semblable à celle qui s’observe dans l’ensemble de la population adulte (4,5 % chez les femmes et 5,3 % chez les hommes) (Ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale, 2017; Institut de la statistique du Québec, page consultée le 25 mars 2019b).

### **3.4 L'accès à la propriété**

Au Québec, 50,9% des chefs de famille monoparentale sont propriétaires en 2016, ce qui est le cas de 79,9% des couples avec enfants (Statistique Canada, page consultée le 19 février 2019). Près de la moitié des familles monoparentales (49,1%) sont donc locataires, ce qui est le cas de seulement 20,1% des familles formées d'un couple et d'enfants.

Les données du recensement de 2016 révèlent que la proportion de propriétaires croît avec le niveau de revenu du ménage. En effet, si 33,3% des familles monoparentales québécoises dont le revenu annuel total se situe entre 30 000\$ et 39 999\$ sont propriétaires de leur logement, c'est le cas de 78,3% de celles dont le revenu se situe entre 90 000\$ et 99 999\$ et de 85,3% des familles monoparentales gagnant un revenu supérieur ou égal à 100 000\$ (Statistique Canada, page consultée le 19 février 2019).



## Conclusion

À la lumière des données analysées, la présente étude démontre que la monoparentalité est passée d'une situation marginale à une situation courante – parfois choisie – et bénéficiant d'une certaine reconnaissance dans la société québécoise. En 2016 au Québec, 1 famille sur 4 est monoparentale.

De plus, la grande majorité de ces familles monoparentales sont dirigées par des femmes: une constance sur les cinq dernières décennies. En 2016 au Québec, 75 % des familles monoparentales ont une femme à leur tête. La situation est telle que 1 famille québécoise sur 5 est une famille monoparentale dirigée par une femme.

Par ailleurs, les données analysées montrent que la situation des familles monoparentales s'est améliorée au fil des décennies, en ce qui a trait à la participation des parents solos au marché du travail et à leur revenu. Les mères monoparentales s'inscrivent bien dans cette tendance, ce qui reflète les progrès caractérisant l'ensemble des Québécoises pour ce qui est notamment de leur niveau de scolarité, de leur accès à l'emploi et de leur revenu.

Cette amélioration générale des conditions de vie des familles monoparentales ne doit toutefois pas occulter leur désavantage pécuniaire par rapport aux familles biparentales. En témoigne notamment leur surreprésentation parmi les familles vivant sous le seuil de faible revenu ou bénéficiant de prestations de l'aide sociale.

En somme, la monoparentalité constitue une réalité bien présente au Québec qui mérite une attention particulière pour qui s'intéresse aux familles et à leurs conditions de vie.



# Bibliographie

- BERGERON, Mireille (2009). *Historique sommaire de l'Hôpital de la Miséricorde et de la Crèche St-Vincent-de-Paul des Sœurs du Bon-Pasteur de Québec*, Québec, Sœurs du Bon-Pasteur de Québec, 16 p.
- Children and Youth with Special Needs: Summary Report of Findings* (2002). Conseil canadien de développement social, 54 p.
- DALLAIRE, Louise, Paul MARCHAND et Joanie MIGNEAULT (2011). *Un portrait statistique des familles au Québec, 2011*, Québec, Ministère de la Famille et des Aînés, 635 p.
- DESJARDINS, Micheline (1983). *Seules en grand nombre: dossier socio-économique sur la situation des Ontariotes, chefs de famille monoparentale*, Ottawa, Fédération des femmes canadiennes-françaises, 173 p.
- FORTIN, Pierre, Luc GODBOUT et Suzie ST-CERNY (2012). *L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux*, [en ligne], Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et finances publiques, Université de Sherbrooke, 29 p., <https://bit.ly/2TKLOL2> (Page consultée le 25 mars 2019).
- GODBOUT, Elisabeth, *et al.* (2017). « Le point sur la garde partagée: ce que la recherche nous dit et ne nous dit pas sur cette forme de partage du temps parental », *Intervention*, n° 145, p. 63-67, [en ligne], <https://bit.ly/2HZRzIZ> (Page consultée le 25 mars 2019).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (Page consultée le 25 mars 2019a). *Familles avec au moins un enfant de 24 ans et moins selon la structure de la famille et le nombre d'enfants, Québec, 1951-2016*, [en ligne], <https://bit.ly/1XzMnI1>
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (Page consultée le 25 mars 2019b). « Population du Québec par âge et sexe, au 1<sup>er</sup> juillet, 1996 à 2018 » dans *Population et structure par âge et sexe*, [en ligne], <https://bit.ly/1YLebp9>
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (Page consultée le 25 mars 2019c). *Taux de faible revenu, MPC, unités familiales, Québec, 2012-2016*, [en ligne], <https://bit.ly/2U6wNrY>
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (Page consultée le 22 mars 2019). *Indicateurs du marché du travail, résultats selon la situation familiale et le sexe, 25-54 ans, Québec, Ontario, Canada*, [en ligne], <https://bit.ly/2U4sSMI>
- KALMIJN, Matthijs et Wilfred UUNK (2007). "Regional Value differences in Europe and the Social Consequences of Divorce: A Test for the Stigmatization Hypothesis", *Social Science Research*, vol. 36, issue 2, June, p. 447-468.

- LE BOURDAIS, Céline et Damaris ROSE (1986). « Les familles monoparentales et la pauvreté », *Revue internationale d'action communautaire*, n° 16, automne, p. 181-189.
- LEFAUCHEUR, Nadine (1986). « Les familles monoparentales: des chiffres et des mots pour le dire, formes nouvelles ou mots nouveaux », dans *Les familles d'aujourd'hui* (Actes des colloques de Genève, 1984), Association Internationale des Démographes de Langue Française, « Actes des colloques de l'Association Internationale des Démographes de Langue Française », p. 173-181.
- LÉVESQUE, Andrée (1989). *La norme et les déviantes: des femmes au Québec pendant l'entre-deux-guerres*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 232 p.
- LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT (1989). *Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la crise (1867-1929)*, Nouv. éd. ref. et mise à jour, Montréal, Boréal, Tome 1, 758 p., « Boréal Compact », 14.
- MAURER, Matthieu (2018). « Vivre en couple mais chacun dans son appart: une nouvelle tendance? », *18h39*, 27 mai, [en ligne], <https://bit.ly/2TJ6ZNN> (Page consultée le 29 janvier 2019).
- MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2017). *Rapport statistique sur la clientèle des programmes d'assistance sociale: décembre 2016*, [en ligne], Québec, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 17 p., <https://bit.ly/2HO6Yq3> (Page consultée le 19 décembre 2018).
- SAINT-JACQUES, Marie-Christine, Élisabeth GODBOUT et Hans IVERS (2016). « Opinions de la population québécoise à l'égard de la séparation parentale », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 45, n° 2, automne, [en ligne], <https://bit.ly/2UgyJOA> (Page consultée le 25 mars 2019).
- STATISTIQUE CANADA (Page consultée le 29 mars 2019). *Caractéristiques de la population active selon la composition familiale et l'âge, données mensuelles non désaisonnalisées*, [en ligne], <https://bit.ly/2U5CB5j> Tableau 14-10-0119-01.
- STATISTIQUE CANADA (Page consultée le 20 février 2019). *Frais de logement, mode d'occupation incluant la présence de paiements hypothécaires et le logement subventionné, rapport des frais de logement au revenu, tranches de revenu total du ménage et genre de ménage incluant la structure de la famille de recensement pour les ménages propriétaires et locataires dans les logements privés non agricoles et hors réserve du Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, Recensement de 2016: données-échantillon (25%)*, [en ligne], <https://bit.ly/2HZLTZI> N° 98-400-X2016228 au catalogue.
- STATISTIQUE CANADA (Page consultée le 22 janvier 2019). « Famille de recensement », dans *Dictionnaire, Recensement de la population 2016*, [en ligne], <https://bit.ly/2UnNgr4>



STATISTIQUE CANADA (2016). *Questions du Recensement de 2016 et les raisons pour lesquelles les questions sont posées*, [en ligne], Ottawa, Statistique Canada, 47 p., <https://bit.ly/2TJ7qHV> (Page consultée le 25 mars 2019).

THORNTON, Arland et Linda YOUNG-DEMARCO (2001). "Four Decades of Trends in Attitudes Toward Family Issues in the United-States: The 1960s Through the 1990s", *Journal of Marriage and Family*, vol. 63, issue 4, November, p. 1009-1037.

USDANSKY, Margaret L. (2009). "A Weak Embrace: Popular and Scholarly Depictions of Single-Parent Families, 1990-1998", *Journal of Marriage and Family*, vol. 71, issue 2, May, p. 209-225.

ZARTLER, Ulrike (2014). "How to Deal with Moral Tales: Constructions and Strategies of Single-Parent Families", *Journal of Marriage and Family*, vol. 76, issue 3, June, p. 604-619.

[www.csf.gouv.qc.ca](http://www.csf.gouv.qc.ca)

*Conseil du statut  
de la femme*

Québec 